PÉDAGOGIES ALTERNATIVES ET **SYNDICALISME**

L'INDIVIDU GRACE AU COLLECTIF, **MALGRÉ LUI**

L'individualisation des parcours et des apprentissages est aujourd'hui un objectif affiché des politiques éducatives, mais aussi un aspect important des pratiques pédagogiques dites alternatives.

Pourtant nombre d'entre elles, qui ont des visées émancipatrices, n'ont de cesse d'articuler les besoins et les libertés des individus avec ceux du groupe auguel ils appartiennent. Comme si l'émancipation de chacun-e ne pouvait passer que par l'émancipation collective.

La réussite individuelle pure tant vantée par l'école libérale, et plus largement dans le monde merveilleux des (auto-)entrepreneurs, serait-elle un mythe?

C'est en tout cas ce que semble nous enseigner l'histoire des luttes ouvrières et salariales. Face à des gouvernements et des organisations patronales qui cassent le code du travail pour individualiser au maximum le rapport salarié-es/employeurs, la lutte syndicale vise d'abord à obtenir des droits collectifs.

Peut-on s'émanciper seul-e? En tout-e pédagogues, tant aue qu'éducateur-trice-s et salarié-es de l'éducation, cette question mérite que I'on s'y attarde.

JEUDI 18 JANVIER 2018

9h Accueil et inscription aux ateliers

9h15 Plénière - Le point de vue de différents courants pédagogiques

Introduction à la thématique du stage. Intervenant-es issu-es du Groupe départemental Pédagogie Freinet 93, du groupe de Pédagogie Institutionnelle Paris-Créteil, et du Groupe Français d'Éducation Nouvelle.

Débat.

10h30 Pause

10h45 Ateliers - première session

12h45 Repas partagé

14h30 Ateliers -deuxième session

16h30 Troc de trucs

VENDREDI 19 JANVIER 2018

9h Accueil et inscription aux ateliers

9h15 Ateliers - troisième session

11h15 Pause

11h30 Ateliers autogérés

12h30 Repas partagé

14h15 Plénière - Le syndicalisme : une lutte pour des droits collectifs contre le « tou-tes contre tou-tes »

Point de vue historique.

Interventions de syndicalistes de l'éducation, et d'autres secteurs professionnels.

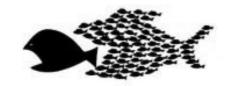
Intervention de nos commissaires paritaires.

15h30 Troc de trucs



Repas partagé le midi

Amenez vos spécialités, ou un peu d'argent pour les courses collectives qui auront lieu dans la matinée.



Liste des ateliers et modalités d'inscription au verso

LES ATELIERS

- ✔ Peindre et fabriquer à plusieurs
- ∠ L'école hors les murs : sorties libres, promenades
 - ✓ Le plan de travail en maternelle
 - ✓ Danse avec les autres
 - ✔ Qui de l'œuf ou la poule émancipe l'autre (texte à trou ou recréé inédit)
- ✔ Des classes coopératives en collège
 - ✔ Le théâtre de l'opprimé, volume 2
 - Pratiques pédagogiques en lycée professionnel
- Lutte contre les inégalités sociales et pédagogie critique
 - ✓ Enseigner aux élèves allophones

- ✔ Pour la prise en compte des élèves intersexes et trans
- Expression libre : pratiques de textes libres et recherches libres en français et histoire-géographie
- Travailler avec des élèves à besoins éducatifs particuliers
- ✔ Un exemple d'éducation intégrale au Chiapas : le centre indigène de formation intégrale
- ✓ Faire des mathématiques autrement en maternelle
 - ✓ Les créations mathématiques
 - ✓ Évaluer par brevets et arbres de connaissances : ni note, ni compétence (ni patrie, ni patron).

Troc de trucs

Un espace sera ouvert durant tout le stage pour partager nos documents, notre matériel de classe. Des ordinateurs seront disponibles, amenez votre clé USB!

Les ateliers autogérés

Comme chaque année, une plage horaire est prévue pour l'organisation d'ateliers par les stagiaires. N'hésitez pas à préparer quelque chose, à amener votre matériel de classe, vos documents et vos questionnements.

COMMENT S'INSCRIRE?

En adressant une demande écrite à votre hiérarchie avant le 18/12/2017.

Cette demande est à adresser à la rectrice dans le secondaire, au président-e d'université dans le supérieur, au DASEN dans le primaire, au président-e de la collectivité pour les agents territoriaux.

Modèle de demande

A..... Le.....

M./Mme le/la DASEN
s/c de l'IEN

Mme la Rectrice **OU** M. le Président du Conseil Général/Régional

s/c du chef d'établissement

Mme/M. (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84- 474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera les 18 et 19 janvier 2018 à Créteil, sous l'égide du CEFI Solidaires, 144, Bd de la Villette, 75019 Paris.

En vous inscrivant auprès de SUD éducation 93 via notre site :

SE FORMER, UN DROIT!

Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire.

La demande écrite doit être envoyée au plus tard un mois avant le stage.

En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé.

En cas de refus, contactez le syndicat!

L'administration peut demander une attestation à l'issue du stage, mais elle ne peut exiger ni convocation, ni information sur l'objet du stage.

UNE QUESTION? CONTACTEZ SUD ÉDUCATION 93:

01.55.84.41.26 contact@sudeducation93.org